



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n° 2018-73 du 7 septembre 2018
modifiant l'arrêté n° 2017-101 du 12 octobre 2017 autorisant le programme scientifique 136
« SUBANTECO » à accéder à certaines zones protégées des Terres australes et antarctiques
françaises**

L'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 14 du 30 juillet 1985 créant des zones réservées à la recherche scientifique et technique ;

Vu la décision n° 2017-199 du 07 août 2017 fixant la liste des sites protégés pour l'exercice d'activités scientifiques et techniques au sens de l'article 1er de l'arrêté n° 14 du 30 juillet 1985;

Vu la demande de l'IPEV en date du 27 août 2018 ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

Arrête :

Art. 1^{er} : La ligne relative au district de Crozet du dernier tableau de l'annexe de l'arrêté n°2017-101 du 12 octobre 2017 est modifiée comme suit :

District	Site	Nombre d'accès	Durée totale des séjours (jours)	Nombre maximum de participants requis	Remarques
Crozet	Pointe Basse et Jardin Japonais (zone n°8)	<u>36</u>	36	3	Accès journalier permettant la mise en œuvre des protocoles scientifiques en dehors de la zone réglementée de Pointe Basse, avec un hébergement à la cabane située dans le périmètre de la zone réglementée nécessitant ainsi des entrées sorties quotidiennes

Art. 2 : La secrétaire générale et le chef de district de Crozet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Par suppléance de l'administrateur supérieur des
Terres australes et antarctiques françaises, la
secrétaire générale



Christine GEOFFROY